

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

PROROGATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR EN FAVEUR DE LA CÔTE D'IVOIRE

Reference	Décision
BOD/2021/09-01	Proposition de prorogation de la période de validité du financement au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur de la Côte d'Ivoire : Le Conseil d'administration : 1. approuve la prorogation de la période de validité du financement au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur de la Côte d'Ivoire jusqu'au 31 décembre 2022.